

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DREUIL-lès-AMIENS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes en séance plénière à huis clos, sous la présidence de Madame Maria TREFCON, Maire.

Etaient présents les Conseillers formant la majorité des Membres en exercice : Mme Maria TREFCON, M. Philippe PETIT, Mme Marie-Christine MISSIAEN, M. Jean-Marie THIBAUT, Mme Céline COLLET, M. Michel MARCHAND, Mme Yvette CARTON, M. Gérard MOERMAN, Mme Nicole DUMONT, M. Louis GUERRA, Mme Sophie PIOLE, M. Cédric CAGNARD, Mme Anne CALVARIN POTTIER, M. Bernard MICHALAK, Mme Marie-Laure DELATTRE, M. Bernard ROBIDA, M. Frédéric DOMON et M. Bruno DESANDERE.

Etait absent excusé : M. Michel THIEFAINE qui donne pouvoir à M. Bernard ROBIDA.

Date de la convocation : 18 novembre 2020.

Date d'affichage : 26 novembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 18 - Votants : 19 (dont 1 pouvoir).

Monsieur Cédric CAGNARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 2. Contribution au SIRDAS.

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé, lors de la réunion du SIRDAS, de demander à chaque Commune membre une contribution complémentaire pour l'année 2020. Cette contribution s'élève pour la Commune à la somme de 21 990,30 € et par conséquent, il convient de modifier les articles suivants :



| | | |
|---|---|--------------|
| - Article 657358 (Subventions aux autres groupements) : | + | 21 990,30 €. |
| - Article 60623 (Alimentation) : | - | 4 000,00 €. |
| - Article 615221 (Bâtiments publics) : | - | 5 990,30 €. |
| - Article 61551 (Entretien matériel roulant) : | - | 2 000,00 €. |
| - Article 6156 (Maintenance) : | - | 8 000,00 €. |
| - Article 6232 (Fêtes et cérémonies) : | - | 2 000,00 €. |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne son accord, pour modifier les articles comme indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Maria TREFCON